



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

Dakar, le 29 Juillet 2024

**A madame Yassine Fall,
Ministre de l'intégration Africaine
et des Affaires Etrangères
DAKAR**

Objet : Pour une position claire en faveur de l'ouverture de négociations pour l'adoption d'une convention sur les crimes contre l'humanité

Madame la Ministre,

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'homme (RADDHO)** vous présente ses compliments et vous félicite pour le choix porté sur votre personne pour diriger ce département. En vous renouvelant toute sa gratitude, la RADDHO vous saisit pour demander au Sénégal de jouer un rôle de leadership accru en encourageant les autres États à soutenir les progrès pour une convention sur les crimes contre l'humanité.

La RADDHO a apprécié le soutien du Sénégal pour l'élaboration d'une convention sur les crimes contre l'humanité. Elle a accueilli favorablement [la déclaration](#) la plus récente du Sénégal, écrite le 12 octobre 2023 concernant le traité sur les crimes contre l'humanité. Dans laquelle déclaration, "le Sénégal réaffirme son engagement à poursuivre les discussions de fond et de manière consensuelle en vue de l'adoption d'une convention internationale universelle destinée à prévenir et à réprimer les crimes contre l'humanité."

Le moment est critique et les États africains ont un rôle particulièrement important à jouer, car c'est sur le continent africain que l'on compte le plus grand nombre d'États n'ayant pas encore adopté une position officielle sur la question. Ainsi, la RADDHO espère voir le Sénégal faire preuve de leadership dans ces efforts à l'avenir.

Le Projet d'articles est actuellement débattu par la Sixième Commission des Nations Unies. Celle-ci se réunira le 10 octobre 2024 pour décider s'il convient d'ouvrir des négociations formelles en vue de l'adoption d'un traité sur la base du Projet d'articles.

À la différence d'autres crimes similaires, comme le génocide et les crimes de guerre, il n'existe actuellement aucun traité obligeant les États à prévenir et à réprimer les crimes contre l'humanité. Une convention sur les crimes contre l'humanité permettrait de combler cette lacune juridique. Elle définirait expressément les obligations des États en matière de prévention et de répression des crimes contre l'humanité et préciserait comment ceux-ci peuvent coopérer entre eux.

Une majorité d'États a déjà indiqué soutenir la tenue de négociations en vue d'adopter un traité sur les crimes contre l'humanité. Cependant, compte tenu du fait que la Sixième Commission fonctionne habituellement sur la base du consensus, il est important de rassembler le plus grand nombre de soutiens possible pour faire pencher la balance en faveur de l'ouverture de négociations.

Compte tenu de votre engagement militant, la RADDHO saisit l'opportunité de l'examen du Projet d'articles que vous menez, pour attirer votre attention sur la nécessité de faire en sorte que le futur traité sur les crimes contre l'humanité reflète efficacement la dimension de genre et soit centré sur les survivant-e-s. En effet, si le Projet d'articles s'inspire largement du Statut de Rome de la CPI, des progrès importants seront réalisés dans la compréhension des crimes sexuels et des crimes liés au genre, ainsi que des traumatismes subis par les survivant-e-s de crimes contre l'humanité. Un nouveau traité international sur les crimes contre l'humanité devrait donc prendre en considération ces avancées et la RADDHO demande instamment au Sénégal de les intégrer dans les discussions à venir sur le Projet d'articles et dans d'éventuelles négociations formelles en vue de l'adoption d'un traité.

En tenant compte des actions positives du Sénégal autour de ce projet de traité, de son rôle de leader en Afrique francophone et du fait que de nombreux États africains francophones n'ont pas encore pris position, la RADDHO demande au Sénégal de :

- Faire une déclaration publique sur l'importance qu'il attache à faire avancer les Projets d'Articles vers des négociations de traité lorsque la décision sera prise en octobre.
- Contacter d'autres États africains francophones pour les informer des Projets d'Articles et de l'importance pour leurs gouvernements de se prononcer en faveur de la transition vers des négociations de traité, notamment en co-sponsor d'une résolution mettant en exergue cette position lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.
- Convoquer une réunion des États africains francophones à New York ou dans la sous-région pour renforcer la compréhension du processus et souligner l'importance de disposer d'un traité.

La RADDHO reste à votre disposition pour toute autre information concernant ce sujet. Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous contacter à sniass@yahoo.fr ou +221 776338713.

La RADDHO vous prie d'agréer, **madame la ministre**, à l'assurance de sa haute considération.

Sadikh Niass
Secrétaire Général